



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-27070>

Département(s) de publication : 75

Annonce n° 24-27070

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 23-145299

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 05/03/2024

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ville de Paris

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21750001600019

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 75

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Accord-cadre pour le suivi et contrôle de conformité technique et financière de l'opération de modernisation du parc des expositions de la porte de Versailles

Code CPV principal - Descripteur principal : 79419000

Type de marché : Services

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Paris, 7 rue de Jouy, F - 75004 Paris, Tél : +33 144594400, courriel : greffe.taparis@juradm.fr, Fax : +33 144594646, adresse internet : <http://paris.tribunal-administratif.fr/> Introduction de recours : Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Avant la conclusion du contrat, la présente consultation peut faire l'objet d'un référé précontractuel dans les conditions des articles L.551-1 et suivants du code de justice administrative. A compter de sa signature, la présente consultation peut faire l'objet d'un référé contractuel dans les conditions des articles L.551-13 et suivants du code de justice administrative ; le tribunal administratif peut en outre être saisi d'un recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, dans des conditions définies par le Conseil d'Etat dans sa décision Département de Tarn-Et-Garonne du

4 avril 2014 (N°358994).Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur
l'introduction de recours :Tribunal Administratif de Paris, 7 rue de Jouy, F - 75181 Paris Cedex 04, Tél :
+33 144594400,télécopieur : +33144594646, adresse internet : <http://paris.tribunal-administratif.fr/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 05/03/2024